Lettre d'information municipale

N° 7
Juin 2025

Mairie
1 place de la mairie – AUNAC
16460 AUNAC-SUR-CHARENTE
Tél 05 45 22 24 38
mairie@aunacsurcharente.fr
http://www.aunac-sur-charente.fr/
lundis et mercredis
Les après-midi des mardis, jeudis et vendredis

Le Maire

L'association des Maires de France a récemment rappelé la place fondamentale des communes dans le fonctionnement de notre pays et leur rôle stabilisateur en ces périodes pleines d'incertitudes au plan local, national et international.
Malgré le regroupement de commune qui nous apporte une dotation supplémentaire, notre commune verra cette année une baisse de 6 047€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une baisse de 18 962 € de notre dotation en faveur des communes nouvelles (DCN):
"Les collectivités sont responsables de moins d'un dixième de la dette publique française et le gouvernement leur demande des efforts proportionnellement beaucoup plus importants" (*)

En ce moment charnière de notre histoire commune, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements aux élus, habitants et agents territoriaux de nos communes fondatrices pour votre engagement tout au long du processus de création de notre commune nouvelle. Cette transition n'aurait pu réussir sans votre implication active, votre ouverture au dialogue et votre volonté collective de construire un avenir commun, respectueux de nos identités et porteur de nouvelles opportunités. Ce nouveau chapitre qui s'ouvre est l'occasion de mutualiser nos forces, de valoriser nos richesses locales et d'améliorer ensemble la qualité de vie pour tous. Un grand merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance, votre bienveillance et votre participation à cette belle aventure humaine et territoriale de la commune nouvelle d'Aunac sur Charente.

Fin 2023, l'ancienne commune d'Aunac sur Charente avait revu dans son ensemble l'éclairage public (remplacement des sources lumineuses par des modèles à Leds, généralisation des horloges astronomiques, refonte des horaires de programmation). Au vu des économies d'énergie réalisées (+/- 80% par an), en 2025, nous allons procéder de même sur la commune de Moutonneau. Les devis sont demandés au syndicat d'électricité.

Depuis 2024, la mairie a travaillé avec l'Agence Technique Départementale pour mettre en place un ensemble de moyens pour assurer la sécurité de ses systèmes et de ses données informatiques.

Avant le regroupement avec Aunac, la commune de Moutonneau avait acquis un défibrillateur neuf, Aunac vient de renouveler celui déjà existant. Des armoires de protection ont été commandées à l'entreprise Chavaroche. Les deux seront installés et opérationnels courant Juin 2025 :
.. à Aunac : est actuellement au même emplacement que l'ancien, puis dans le sas d'entrée de la salle des fêtes courant Juin 2025,
.. à Moutonneau : sera en façade, à l'extérieur de l'ancienne mairie.
Sur place, des panneaux spécifiques en indiqueront précisément les emplacements.

L'installation du système de vidéoprotection par caméras a déjà permis de résoudre nombre d'incivilités et en particulier d'identifier les auteurs des dégradations commises au stade municipal. Les auteurs et leurs familles sont en cours d'audition par la gendarmerie.

Il me faut aussi rappeler qu'il y a toujours beaucoup trop d'animaux domestiques errants importunant un nombre important de nos administrés et faisant courir de nombreux risques : morsures, salubrité, risque d'accidents de la circulation etc... Je rappelle aux propriétaires de ces animaux qu'ils s'exposent à certaines sanctions.

Une manifestation sur le thème de l'eau et de la nature aura lieu le dimanche 22 juin après-midi, sur l'île de Moutonneau. Au programme : fête du fleuve Charente avec animations diverses, expositions, tables rondes, stands d'information. Divers intervenants y participeront : Arc en Ciel, Charente nature, LPO, Oasis du coq à l'âme, Association de pêche de Mansle, collège de Mansle, Ecole d'aunac, association des parents d'élèves, SBCP, CPIE Val de Gartempe, Agence de l'eau…..

(*) "Maires : le grand gâchis" de Camille Pouponneau (maire de Pibrac) chez Robert Laffont

Didier Champaloux

Le mot des adjoints

1° adjointe	**Céline BOUYSSET**

La fusion de Moutonneau avec Aunac sur Charente a eu lieu officiellement le 1er janvier 2025.
C'est un tournant majeur dans notre vie locale tant au point personnel que collectif.
Comme l'ont fait avant nous Bayers et Chenommet, nous avons déménagé la mairie. C'est désormais la place à de nouvelles animations.
L'aspect le plus précieux de cette fusion est la richesse des échanges culturels grâce à ces animations. Les habitants de notre ancienne commune rencontrent des personnes venant d'ailleurs, profitent de cette nouvelle dynamique : la clé d'un sentiment d'appartenance à une communauté plus grande.
Le budget commun de 2025 a été voté. Le passage aux leds de l'éclairage public est prévu ainsi que la réfection de la route des Vilars.
Cependant, la fusion n'est pas sans défis. Il faut du temps pour organiser nos efforts à l'entretien de nos espaces verts, la diffusion de l'information des manifestations. Nous gardons un affichage papier et Panneau Pocket est régulièrement mis à jour.
Nous sommes maintenant unis sous une nouvelle bannière où chaque village conserve sa personnalité, et ensemble nous construisons un avenir prometteur.
Que cette commune nouvelle nous permette de grandir ensemble, en célébrant notre diversité tout en créant une communauté plus forte.
Rendez-vous au repas des voisins sur l'île de Moutonneau le 23 août 2025.

2° adjoint	**Jacques BEAU**

1) Verger de référence
Depuis longtemps, la commune désirait se doter d'un verger traditionnel de référence, en liaison avec l'association Mémoires Fruitières des Charentes (MFDC) qui possède près de 400 espèces (toutes locales) d'arbres fruitiers dans leur verger de référence de St Aulais la Chapelle, constituant ainsi une duplication partielle de ce verger.
Profitant de l'achat d'un terrain jouxtant les terrains de l'école des Ondines, nous avons aménagé ce verger le 17 mars.
Les greffes de pommes, poires et prunes ont été effectuées par la MFDC, des framboisiers, groseilliers, cassis et noisetiers en provenance des pépinières Déchant ont été plantés ainsi que merisiers, cognassier et figuier .
Il restera à semer des noyaux de pêche / brugnons à l'automne.
Les élèves de l'école ont participé à cette première opération : ils ont pu découvrir les différents moyens de reproduction : bouture, noyau et greffe.
Ils pourront ensuite assurer avec l'aide de la commune et la MFDC les différentes tâches d'entretien et de valorisation : taille, arrosage, cueillette, puis confitures, compotes, jus et pourquoi pas cidre ….

2) Déménagement de l'ECLA
Le bâtiment qui abrite les activités de l'ECLA a largement rendu les services prévus … et il était temps de penser à sécuriser nos activités.
Il est envisagé la construction d'un bâtiment neuf au même emplacement que l'ancien.
En attendant, nous avons saisi l'opportunité des bâtiments communaux de Moutonneau, désormais libres, pour installer les activités de l'ECLA.
Billard, Bibliothèque, Peinture, Ateliers créatifs, Jeux de société, chant, ont déjà pris leur marque dans ces bâtiments, sans que cela nuise à la disponibilité de la salle des fêtes pour les particuliers.

3° adjoint	**Henri SPANJERS**

Cela fait maintenant plusieurs années que Monsieur Thierry Rognon a pris la gérance de notre camping. Il a mis en place des locations de canoë, de VTT et cette année il ouvre une petite guinguette sympathique en plein air pour les campeurs ainsi que pour nous, les locaux.
Nos agents l'ont aidé en renouvelant le carrelage des douches, en remettant du calcaire au chemin d'entrée et en changeant le préfiltre de l'assainissement.
Avec ces améliorations, souhaitons une bonne saison au camping d'Aunac.

Fusion des communes Aunac sur Charente et Moutonneau au 1er janvier 2025

Par arrêté du préfet de la Charente en date du 6 novembre 2024, la commune nouvelle d'Aunac-sur-Charente a été créée en lieu et place des communes d'Aunac-sur-Charente et de Moutonneau (canton de Boixe-et-Manslois, arrondissement de Confolens), à compter du 1er janvier 2025. La population totale de la commune nouvelle s'élève à 680 habitants, sa superficie totale est de 1779 Ha.
Jusqu'à son renouvellement, le conseil municipal de la commune nouvelle d'Aunac-sur-Charente est composé de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux des anciennes communes soit : 25 élus (dont le maire et trois adjoints).

Evolution des 4 taxes :

	Foncier bâti	*Foncier non bâti*	*Taxe d'habitation*	*CFE*
Aunac 2024	39,74	47,89	16,17	22,42
Moutonneau 2024	38,85	53,06	16,48	27,98
TMP cible 2026	39,63	48,86	16,20	23,08

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie

Notre secrétariat est ouvert les :
Lundi : 9h-12h et de 13h30-17h
Mardi : 13h30-17h
Mercredi : 9h-12h et de 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
Vendredi : 13h30-16h
www.aunac-sur-charente.fr

Panneau pocket (rappel)

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes. N'hésitez pas à télécharger gratuitement cette application sur votre smartphone. Il reste des notices à la mairie.

City stade

Débutée courant 2024, l'installation de l'ensemble des équipements de cet espace a été terminée courant avril 2025 par la réalisation de la piste périphérique. Sous l'impulsion de l'année des Jeux olympiques, la commune a bénéficié d'une importante subvention de la part de l'Agence Nationale du Sport, un aménagement complémentaire ayant ensuite été proposé et offert par la Française des Jeux.
.. Coût des modules 25 725 euros TTC
.. Subvention de l'ANS 21 400 (100% du ht)
.. Aménagement complémentaire périphérique du city stade (piste d'athlétisme, podium, chronomètre, vélo) offert par la FDJ : 30 000 € HT
L'inauguration de ces équipements est le 20 juin 2025 à 17h.

Dégradations stade de football

Les dégradations commises au stade municipal d'Aunac existent depuis un certain temps, voire un certain nombre d'années. En 2020, nous avons fait les travaux nécessaires, avec nos agents communaux, pour tout remettre en état opérationnel.
Une nouvelle fois, le 15 avril 2025, des individus s'en sont pris aux installations du stade de football. Parmi les dégâts : fenêtres, vitres, portes cassées, serrures détruites, cloisons intérieures en placo défoncées, lavabos cassés, locaux des vestiaires et des douches incendiés avec les bancs en bois brûlés, certains éléments des tivolis du comité des fêtes cassés ou brûlés, réfrigérateur éventré et meuble-évier de la buvette renversé.
Grâce aux caméras de vidéoprotection, nous avons pu voir ces personnes à l'œuvre et en identifier certaines. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Mansle, la commune se constituant partie civile. L'enquête de gendarmerie pour identifier l'ensemble des contrevenants est donc en cours. L'ensemble des dégradations sur le site étant estimé à 40 000 €.

Vidéoprotection

Nous avons fait installer à Aunac des caméras de vidéoprotection en différents points sur le territoire de la commune, après une série d'études, d'appels d'offres, de démarches et demandes d'autorisation pendant un an. A cette fin, la commune a pu bénéficier de l'assistance de deux gendarmes référents en Charente.
L'installation a été réalisée et mise en service en octobre 2024 par une entreprise spécialisée, mais nous avons seulement obtenu l'accord préfectoral d'exploitation de ce système de vidéoprotection qu'en début d'année 2025.
Les caméras de vidéoprotection ne permettent pas de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni leurs entrées. Des procédés de masquage irréversible de ces zones ont été mises en place, conformément aux recommandations de la CNIL. Des panneaux spécifiques aux entrées du bourg de la commune et sur certains lieux protégés signalent l'existence du système de vidéoprotection.
Ce système est actif en permanence et enregistre de jour comme de nuit. Seuls le maire et un agent territorial sont habilités et ont accès aux films. Sur réquisition spécifique de la gendarmerie, ces derniers peuvent lui être communiqués.

Espace santé sans tabac

Le jeudi 15 Mai 2025 ont été inaugurés sur la commune deux espaces sans tabac :
.. le premier se situe à l'école et comprend tout l'espace du parking, du jardin et du chemin d'accès côté ECLA,
.. le second se situe à la maison de santé et comprend l'espace de la cour intérieure.
Cette action, initiée par la Ligue contre le cancer, vise à créer des espaces extérieurs non-fumeurs à proximité des écoles, des aires de jeux ou de lieux publics accueillant des publics vulnérables.
Cette inauguration a eu lieu en présence des représentants de la communauté de communes, du comité Charente de la Ligue contre le cancer, du SIVM, des enseignants de l'école d'Aunac, des parents d'élèves, des services départementaux de l'Éducation nationale (DDEN, DSDEN), des professionnels de santé de l'équipe pluridisciplinaire de la maison de santé d'Aunac, du Contrat Local de Santé, de la mairie d'Aunac sur Charente.

Récompenses d'une vie d'engagement

Élue maire de Bayers en 2014, durant son mandat, Marylis SOULET a joué un rôle déterminant dans la fusion communautaire avec Aunac. Le 11 mai 2025, elle s'est vu remettre la médaille d'or de la *Société d'encouragement au bien de la Charente*, saluant toute une vie au service des autres, avec, en particulier :
.. La création d'une bourse d'échange qui donnera naissance à l'association La Malle Enchantée,
.. L'animation pendant de nombreuses années du groupe Les Petits Copains de Kirikou (problématiques de la petite enfance),
.. L'engagement dans l'épicerie sociale Eider à Mouton,
.. La présidence de l'Espace Culture et Loisirs d'Aunac.
Une autre personne qui n'habite pas dans notre commune mais est bien connue à Aunac pour son engagement dans nos associations et ses interventions à l'école, Lionel BOURGUIGNON a également reçu cette même distinction.

Rappel des règles d'urbanisme et d'application du PLUi

Les travaux ou aménagements réalisés sur les propriétés doivent se conformer aux règles d'urbanisme en vigueur sur notre territoire. Toute construction, modification de façade, toiture, clôture, ou aménagement extérieur est soumise à une autorisation préalable (déclaration ou permis), conformément au Code de l'urbanisme.
Le respect de ces règles est essentiel pour garantir un cadre de vie harmonieux, préserver l'intérêt général et assurer l'équité entre tous les habitants. Il contribue également à la sécurité, à la salubrité et à la cohérence architecturale de notre commune.
Il a été constaté que des travaux ou aménagements sont réalisés sur des propriétés sans autorisation préalable, obtenue dans le délai légal, par conséquent, en infraction avec les dispositions du Code de l'urbanisme. Parfois cette situation est volontaire de la part des contrevenants.
Nous vous rappelons que toute intervention soumise à déclaration préalable ou à permis de construire sans avoir réalisé la démarche nécessaire et obtenu l'autorisation requise constitue une infraction passible de sanctions pénales et administratives, telles que définies par le Code de l'urbanisme. Les amendes encourues peuvent se chiffrer jusqu'à 6000€ du m².

Selon le type des projets, le numéro des documents Cerfa à télécharger est :

A-1: PROJET À USAGE D'HABITATION – CONSTRUCTION NEUVE ET EXTENSION
.. Construction entre 5m² et 20m² (surface plancher ou emprise au sol) à usage d'habitation (abri de jardin, carport, extension, garage, appentis …)
.. Piscine non couverte avec superficie de bassin >10m² et <100m²
→ CERFA N° 13703*
A-2 : PROJET À USAGE D'HABITATION – CONSTRUCTION NEUVE ET EXTENSION
.. Construction supérieure à 20m² (surface plancher ou emprise au sol) à usage d'habitation .. (abri de jardin, carport, garage, appentis …)
.. Piscine non couverte avec superficie de bassin >100m²
.. Piscine avec couverture >1.80m de haut avec superficie de bassin >10m² et <100m²
→ CERFA N° 13406*

B-1 : PROJET À USAGE D'HABITATION – TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE
.. Modification de l'aspect extérieur d'une maison individuelle ou de ses annexes (ravalement façade, changement de menuiseries, fenêtres de toit, panneaux solaires, réfection de toiture …)
.. Clôtures (en dehors des murs de soutènement)
.. Changement de destination en habitation, sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment
→ CERFA N° 13703*

C-1 : Changement de destination (1) en habitation, avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment
→ CERFA N° 13406*

D-1 : PERMIS DE DÉMOLIR
Les CERFA de Permis de Construire intègrent la notion de démolition et une seule autorisation peut être déposée dans ce cas.
→ CERFA N° 13405*

E-1 : PROJET HORS USAGE D'HABITATION (COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICOLE…)
Construction entre 5m² et 20m² (surface plancher ou emprise au sol)
Modification de l'aspect extérieur hors projet d'habitation (ravalement façade, vitrine commerciale, changement de menuiseries, toiture …)
Changement de destination sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment, (commerce en artisanat, habitation en commerce, grange agricole en commerce …)
→ CERFA N° 13404*

F-1 : Construction supérieure à 20m² (surface plancher ou emprise au sol)
- Construction bâtiment agricole : formulaire justifiant de la nécessité
- Cas des ERP : CERFA N° 13824*avec notice accessibilité et sécurité
Changement de destination avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment, (commerce en artisanat, habitation en commerce, grange agricole en commerce …)
→ CERFA N° 13409*

Réouverture des commerces

Ce début d'année 2025 a été bénéfique pour la réouverture de commerces essentiels à la vie sur notre commune : la boulangerie "*le fournil d'Aunac*" et le bar "*Au bistrot d'Aunac*".
Nous saluons l'engagement de tous les commerçants locaux et vous invitons à privilégier les achats de proximité, indispensables au dynamisme de notre village.

Nos cimetières

Les cimetières de notre commune sont des lieux de mémoire et de recueillement où chacun vient honorer ses proches disparus. Les fleurs déposées sur les tombes sont des symboles d'amour, de respect et de souvenir. Malheureusement, il nous a été récemment rapporté des vols de fleurs. Nous en appelons à la bienveillance et au respect de chacun. Si vous êtes témoin de tels agissements, n'hésitez pas à en informer la mairie, votre collaboration est essentielle. Il en est de la responsabilité de chacun d'entre nous de préserver la dignité de nos cimetières.

Eclairage public

La commune, en 2023 avait souhaité participer aux travaux de relamping du « Fonds vert », proposé par le SDEG 16.

Les nouvelles lampes installées à Led sont moins énergivores que les anciennes. J'ai le plaisir de vous faire savoir que sur les 210 lampes remplacées, le gain est de 11 160 watts, avec une moyenne économisée de 67,15 %. Pour être plus précis, le bilan est le suivant sur votre Commune :

Puissance de la lampe initiale	Puissance de la lampe remplacée	Quantité remplacée	Pourcentage d'économie générée
100 watts	26 watts	79	74,00%
70 watts	26 watts	108	62,86%
60 watts	26 watts	1	56,67%
50 watts	26 watts	22	48,00%

Le montant TTC des travaux est de 33 451,25 €, qui se répartit ainsi

- Financement pris en charge par le SDEG 16 (40% du HT + TVA) : 16 725,62 €
- Financement de l'Etat - Fonds Vert (40% du HT) : 11 150,42 €
- Contribution de la Collectivité (20% du HT) : 5 575,21 €

Cette campagne menée par le SDEG 16, avec l'appui de France Nation Verte, engendre des économies immédiates. Dans ces temps budgétaires incertains et fragiles, je suis ravi des économies engendrées par nos travaux.

De plus, nous avons modifié le calendrier d'éclairage (pas d'allumage le matin en période de vacances scolaires, extinction complète du 11 avril à fin Août), portant l'économie totale réalisée à environ 80%.

Ambroisie

Mot des Associations

AAE La Côte

Le Poney club de La Côte et son association vont organiser deux événements pour terminer sa saison : la fête du club le 22 juin et le Shownommet le 23 août !

Comme chaque année, **la Fête du Poney club de la Côte**, le Dimanche 22 juin 2025 à partir de 14h sera l'occasion de vous offrir une belle fête avec des démonstrations de toutes les activités que l'on propose tout au long de l'année : Voltige, Équitation, CSO, Carrousel, Equifun, Horse Ball et Equifeel.

Tout le monde est le bienvenu au sein de notre petit coin de Charente où une équipe vous attend dans la joie et la bonne humeur autour d'une buvette pour se restaurer et se rafraîchir. Sur cette journée, il sera proposé des baptêmes pour ceux qui désirent essayer.

Shownommet 2025 : "Veni Vidi Vici" est le nouveau spectacle de la compagnie L'Estol. C'est une création équestre, poétique et acrobatique, écrite et mise en scène par Jeanne Soulat Budellacci et sous la direction de Nicolas Andreani, ancien champion du monde de voltige. Comme chaque été, le spectacle nocturne son et lumière revient à Chenommet, mêlant émotion, prouesse physique et magie du cheval. Au programme :

danse, gymnastique, voltige équestre et performance artistique, réunis dans un spectacle accessible à tous, passionnés comme néophytes.
En seulement 5 jours de résidence, la compagnie L'Estol créera un show inédit de 1h20, spécialement conçu pour le lieu et le public d'un soir. Cette année, "Veni Vidi Vici" est une réflexion artistique sur notre époque. À travers une mise en scène intense et sensible, "Veni Vidi Vici" aborde notre rapport au temps, à la réussite et à la pression sociale. « Le loser, c'est juste mettre la caméra avant que le mec gagne. » Un spectacle qui célèbre le chemin plutôt que le résultat, et invite chacun à ralentir, observer, ressentir.
Dîner convivial à 19h30 – Spectacle à 21h15 – Buvette sur place
Réservation conseillée et informations : 06 83 29 08 52
Un spectacle qui vous fera vibrer !

ECLA

Le local de l'ECLA au 1 rue de la Levade est devenu insalubre et va donc être détruit. L'association s'est donc installée depuis début mai, dans la salle des fêtes et la mairie de Moutonneau en attendant la construction du nouveau bâtiment. Les membres des ateliers s'y trouvent très bien. Le déménagement a été entièrement pris en charge par la mairie.
Seuls les ateliers "conversation anglaise et scrabble" se déroulent dans le local près de la poste.

Les Amis de Bayers

Festival "C(h)oeurs d'église", du 07 au 10 août 2025, commune d'Aunac-sur-Charente
- Jeudi 07 août 2025, 18h30 église de Bayers : "Lessive de printemps" par la compagnie théâtrale "Vent de lune".
- Vendredi 08 août, 18h30, église de Moutonneau : Cécile Orsoni et Maylis Balestic-Jubeau : "La flûte à bec à travers les âges" (musique Renaissance et Baroque).
- Samedi 09 août, 21h, église de Chenommet : choeur de femmes Flos de Spina : Polyphonies médiévales.
- Dimanche 10 août, 18h30, église d'Aunac : concert de Luc Weisser : "Jacques Brel et la chanson française".

Prix : Pass festival 20 euros pour les adhérents aux Amis de Bayers (quatre spectacles) ; adhésion à l'association : 15 euros ; billet à l'unité : 10 euros pour les non-adhérents ; gratuit pour les moins de 10 ans.
Inscription recommandée sur le site : https://amisdebayers.fr/"

Jeudis de Bayers : cycle de conférences et projections de films dans l'église de Bayers (Aunac-sur-Charente).
Jeudi 10 juillet 18h30 : projection des "Quatre Cents Coups" de François Truffaut.
Jeudi 17 juillet, 18h30, église de Bayers : conférence sur "Le paysage dans la peinture" par Denis Favennec, historien d'art.
Jeudi 24 juillet, 18h30, église de Bayers : conférence par Gael Davrinche, peintre.
Jeudi 31 juillet, 18h30, église de Bayers : conférence sur "Les paysages ruraux et leurs territoires" par Jean-Michel Dauriac, géographe.
Jeudi 21 août, 18h30, église de Bayers : projection de "L'enfant sauvage" de Truffaut.
Prix : gratuit pour les adhérents aux Amis de Bayers ; 5 euros par conférence pour les non-adhérents.

Manifestations 2025

(Liste communiquée selon les informations fournies par les associations et sous réserve de modification par les associations)

- Comité d'animation de Chenommet

.. le 28 Juin 2025 : Feu St Jean à Chenommet
.. le 14 Septembre 2025 : Marché avec apéro en plein air.

- AMADEA

.. le 22 Juin 2025 : Rallye sur la commune, point de départ Salle des Fêtes Aunac

- Société de chasse Bayers - Moutonneau – Lichères

.. le Samedi 26 juillet 2025 : Terrain de boules Max Aulard à Bayers : Moules Frites

- Association des parents d'élèves Ecole Aunac

.. le 14 Juin 2025 : fêtes des écoles

- Anciens combattants Vallée de la Charente

.. le 7 Août : repas à Aunac, Salle des Fêtes

- Amis de Bayers en Charente

.. le 10 Juillet 2025 : AG SdF Bayers + projection film dans l'église
.. les 17-24-31 Juillet 2025 : 3 conférences dans l'église de Bayers
.. les 7-8-9-10 Août 2025 : Festival musique : un dans chaque église de la commune.

- Commune d'Aunac sur Charente, Moulin de Bayers

.. les 20, 21 septembre 2025 : Journées du patrimoine.

- Commune d'Aunac sur Charente, Association Française d'Astronomie, Astro-club de St Yrieix

.. le 2 août 2025, à partir de 15h00 : Nuit des étoiles : sur le stade d'Aunac.

- Espace Arc en Ciel, Oasis du Coq à l'âme, APPMA, etc

.. le 22 Juin 2025 : sur l'île de Moutonneau : Fête du fleuve Charente

- Poney-Club de la Côte

.. le 22 Juin 2025 : Fête du poney-club,
.. le 23 août 2025 : spectacle "Shownommet"

Cette lettre d'information a été rédigée et mise en page par la mairie. Imprimée par la société scriptlaser.com.